

JOURNÉE

à partir de

38,30 €

par personne



© Jardins Henri Le Sidaner

Avril à octobre

20 à 55 personnes

Forfaits groupes < 20 pers.

hors dimanche ou jour férié

→ Le prix comprend

(base 20 personnes minimum)
les visites, le déjeuner, 1 gratuité chauffeur, 1 gratuité supplémentaire à partir de 36 personnes.

→ Le prix ne comprend pas
le transport, les suppléments éventuels, les assurances, les dépenses personnelles, l'accompagnement.



Jardin du moulin Ventin, Paillart

Petites balades, côté jardins ...

Programme

• 10h00 à 11h30

Prieuré de Saint-Arnoult et son jardin : Le propriétaire vous fera visiter l'extérieure et intérieure du manoir seigneurial religieux du XVe siècle et son jardin. Explication du principe constructif en pan de bois et torchis et évolution à travers le temps. Interprétation du décor symbolique sculpté de la façade, approche de l'art de vivre à travers le temps, et présentation des meubles et objets d'arts et tradition populaire...

Ou

Visite guidée des Jardins privés Henri Le Sidaner (1862-1939) : peintre intimiste, de la génération post-impressionniste, qui s'installa à Gerberoy dès 1901, où il loua une maison dont il fit l'acquisition en 1904. En quelques années, il transforme les vergers et les parties hautes, en différents **jardins, roseraie, bosquets** et crée des jardins aux tons divers afin d'avoir des thèmes différents pour sa peinture.

• 12h15 à 14h15

Déjeuner au restaurant : Menu identique pour l'ensemble du groupe y compris le chauffeur. Vous devez sélectionner l'entrée, le plat et le dessert.

*Suggestion de menu***1 apéritif :** Kir Picard

1 entrée : Flamiche aux poireaux
Ou Bisteux (pâté de pommes de terre)
Ou Terrine aux foies de volailles
Ou Ficelle picarde

1 plat : Carbonade de boeuf
Ou Coq à la bière
Ou Sauté de lapin à la Picarde

Fromage : Tomme au Foin ou au Cidre

1 dessert : Rabote picarde
Ou Tarte au Fromage Blanc
Ou Tarte renversée à la cannelle

• 15h00 à 16h30

Visite par les propriétaires du Jardin du Moulin Ventin à Paillart. Jardin paysagé de deux hectares autour d'un ancien moulin de 1805. En saison, les rosiers anciens sont à l'honneur (plus de 330) au milieu des massifs à l'anglaise, graminées et vivaces.

Fin des prestations.

Contact : 03 44 46 32 20 / 03 44 82 54 86
ot.picardieverte@wanadoo.fr

OFFICE DE TOURISME
PICARDIE VERTE ET SES VALLÉES

Conditions générales de vente

- Article 1 - L'Office de Tourisme de la Picardie Verte et ses Vallées, peut assurer la réservation et la vente de tous les types de prestations, de loisirs et d'accueil d'intérêt général dans sa zone d'intervention. Il facilite la démarche du public en lui offrant un choix de prestations.
- Les Offices de Tourisme sont des organismes locaux de tourisme, qui ont passé une convention de partenariat avec les prestataires.
- En aucun cas l'Office de Tourisme de la Picardie Verte et ses Vallées ne saurait voir sa responsabilité engagée en cas d'utilisation de ses contrats par des tiers ou à des fins autres que touristiques.
- Article 2 - Durée de la prestation : Le client signataire d'un contrat conclu avec l'Office de Tourisme de la Picardie Verte et ses Vallées pour une durée déterminée ne pourra, en aucune circonstance, se prévaloir d'un quelconque droit de maintien dans les lieux à l'issue de la prestation.
- Article 3 - Responsabilité : L'Office de Tourisme de la Picardie Verte et ses Vallées qui fournit à un client des prestations est l'unique interlocuteur de ce client et répond devant lui de l'exécution des obligations découlant des présentes conditions de vente. L'Office de Tourisme de la Picardie Verte et ses Vallées ne peut être tenu pour responsable de cas fortuits, des cas de force majeure ou du fait de toute personne étrangère à l'organisation et au déroulement de la prestation.
- Article 4 – Réservation : La réservation devient ferme lorsqu'un acompte de 30 % du prix total et un exemplaire du contrat signé par le client, ont été retournés à l'Office de Tourisme de la Picardie Verte et ses Vallées avant la date limite indiquée sur le contrat.
- Article 5 – Règlement du solde : Le client s'engage formellement à verser à l'Office de Tourisme de la Picardie Verte et ses Vallées sur présentation d'une facture le solde de la prestation convenue et restant due accompagné de la liste définitive des participants au voyage, et ceci 8 jours avant le début de la prestation.
- Le client n'ayant pas versé le solde à la date convenue, est considéré comme ayant annulé son séjour. Dès lors, la prestation est de nouveau offerte à la vente et aucun remboursement de la prestation ne sera effectué.
- Article 6 - Inscriptions tardives : En cas d'inscription moins de 8 jours avant le début de la prestation, la totalité du règlement sera exigée à la réservation.
- Article 7 - Bon d'échange : Dès réception du solde de la facture, l'Office de Tourisme de la Picardie Verte et ses Vallées adresse au client un contrat (confirmation de réservation).
- Article 8 - Arrivée : Le client doit se présenter le jour précisé et aux heures mentionnées sur le contrat (confirmation de réservation). En cas d'impossibilité, il s'engage à avertir l'Office de Tourisme de la Picardie Verte et ses Vallées aux coordonnées indiquées sur le contrat (confirmation de réservation).
- Article 9 - Annulation du fait du client : Toute annulation doit être notifiée par lettre recommandée à l'Office de Tourisme de la Picardie Verte et ses Vallées. Pour toute annulation du fait du client, la somme remboursée à ce dernier, par l'Office de Tourisme de la Picardie Verte et ses Vallées, à l'exception des frais de dossier d'un montant de 10 € (si

ceux-ci ont été perçus lors de la réservation) sera la suivante :

- Annulation entre le 30ème et le 21ème jour inclus avant le début de la prestation : il sera retenu 10 % du montant de la prestation. Toutefois la pénalité ne pourra excéder dans ce cas 35€.
 - Annulation entre le 20ème et le 8ème jour inclus avant le début de la prestation : il sera retenu 25 % du prix de la prestation.
 - Annulation entre le 7ème et le 2ème jour inclus avant le début de la prestation : il sera retenu 75 % du prix de la prestation.
 - Annulation moins de 2 jours avant le début de la prestation : il sera retenu 90 % du prix de la prestation.
- En cas de non présentation du client, il ne sera procédé à aucun remboursement.

- Article 10 - Modification par l'Office de Tourisme de la Picardie Verte et ses Vallées d'un élément substantiel du contrat: Lorsque avant la date prévue du début de la prestation l'Office de Tourisme de la Picardie Verte et ses Vallées se trouve contraint d'apporter une modification à l'un des éléments essentiels du contrat, l'acheteur peut, sans préjuger des recours en réparation pour dommages éventuellement subis, et après en avoir été informé par le vendeur, par lettre recommandée avec accusé de réception :

- Soit résilier son contrat, et obtenir, sans pénalités, le remboursement immédiat des sommes versées,
- Soit accepter la modification ou la substitution de lieux de prestations proposées par le vendeur : un avenant au contrat précisant les modifications apportées est alors signé par les parties.

- Toute diminution de prix vient en déduction des sommes restant éventuellement dues par l'acheteur et, si le paiement déjà effectué par ce dernier excède le prix de la prestation modifiée, le trop-perçu sera restitué au client avant le début de la prestation.

- Article 11 - Empêchement pour le vendeur de fournir en cours de prestation, les prestations prévues dans le contrat : Lorsqu'en cours de prestation, le vendeur se trouve dans l'impossibilité de fournir une part prépondérante des services prévus au contrat, représentant une part non négligeable du prix honoré par l'acheteur, l'Office de Tourisme de la Picardie Verte et ses Vallées, sans préjuger des recours en réparation pour dommages éventuellement subis proposera une prestation en remplacement de la prestation prévue en supportant éventuellement tout supplément de prix. Si la prestation acceptée par l'acheteur est de qualité inférieure, l'Office de Tourisme de la Picardie Verte et ses Vallées lui remboursera la différence de prix avant la fin de la prestation. Si le vendeur ne peut lui proposer une prestation de remplacement, ou si celle-ci est refusée par l'acheteur pour des raisons valables, le premier règlera au second une indemnité calculée sur les mêmes bases qu'en cas d'annulation du fait du vendeur.

- Article 12 - Annulation du fait du vendeur : Lorsque avant le début de la prestation, l'Office de Tourisme de la Picardie Verte et ses Vallées annule la prestation, il doit informer l'acheteur par lettre recommandée avec avis de réception.

- L'acheteur, sans préjuger des recours en réparation des dommages éventuellement subis, sera remboursé immédiatement et sans pénalité des sommes versées, il recevra en outre une indemnité au moins égale à la pénalité qu'il aurait supportée si l'annulation était intervenue de son fait à cette date.

Ces dispositions ne s'appliquent pas lorsqu'il est conclu un accord amiable ayant pour objet l'acceptation par l'acheteur d'une prestation de substitution proposée par le vendeur.

• Article 13 - Interruption de la prestation : En cas d'interruption de la prestation par le client, il ne sera procédé à aucun remboursement.

• Article 14 - Capacité : Le présent contrat est établi pour un nombre précis de personnes. Si le nombre dépasse la capacité d'accueil prévue par la prestation, le prestataire peut refuser les clients supplémentaires, rompre le contrat de prestation (dans ce dernier cas, le prix de la prestation reste acquis à l'Office de Tourisme de la Picardie Verte et ses Vallées) ou demander un supplément.

• L'insuffisance du nombre de participants peut être un motif valable d'annulation pour certains types de prestations. Dans ce cas, l'Office de Tourisme de la Picardie Verte et ses Vallées restitue l'ensemble des sommes versées.

• Article 15 - Assurances : Le client est responsable de tous dommages survenant de son fait. Il est invité à souscrire un contrat d'assurance responsabilité civile.

• L'Office de Tourisme de la Picardie Verte et ses Vallées a souscrit une assurance responsabilité civile professionnelle.

• Article 16 - Hôtels : Les prix comprennent la location de la chambre et le petit déjeuner, ou la demi-pension, ou la pension complète selon les indications mentionnées dans le contrat. Lorsqu'un client occupe seul une chambre, il lui est facturé un supplément dénommé « supplément chambre individuelle ».

• Article 17 - Autres prestations : Les conditions particulières propres à l'Office de Tourisme de la Picardie Verte et ses Vallées figurent ci-après, à la suite des conditions générales de vente.

• Article 18 - Litiges : Toute réclamation relative à une prestation doit être soumise à l'Office de Tourisme de la Picardie Verte et ses Vallées dans les 3 jours à compter du début de la prestation.

• En cas de désaccord persistant, les litiges peuvent être soumis au service qualité de la Fédération Nationale des Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiative qui s'efforcera de trouver un accord amiable.

• Tout litige portant sur l'application des présentes conditions générales sera de la compétence exclusive du tribunal du chef-lieu du département de l'Office de Tourisme.

OFFICE DE TOURISME DE LA PICARDIE VERTE ET SES VALLÉES

Forme juridique : Association Loi 1901

N° SIRET : 38091195800011

Code APE : 633 Z

Garantie Financière : apportée par la caisse régionale de crédit agricole mutuel Brie-Picardie, 500 rue Saint-Fuscien, 80000 Amiens, France

Assureur : Groupama Paris-Val de Loire, 161 avenue Paul Vaillant Couturier, 94250 Gentilly, France.

Siège social : 49 Bis rue du Général Leclerc 60690 Marseille en Beauvaisis

Téléphone : 03.44.46.32.20

Fax : 03.44.46.34.46

E-mail : ot.picardieverte@wanadoo.fr

Edition 2015-2016

Conditions particulières de vente

• La brochure « circuits-visites guidées groupes 2016 » constitue l'offre préalable visée par les conditions générales de vente ci-dessus et engage l'Office de Tourisme de la Picardie Verte et ses Vallées. Toutefois, la brochure ayant été conçue en 2015, des mo-

difications peuvent éventuellement intervenir. Si tel devait être le cas, elles seraient portées par écrit à la connaissance du client, par l'Office de Tourisme, avant la conclusion du contrat.

• Toute réservation implique l'acceptation des conditions générales de vente.

• Tarifs : Les prix s'entendent en euros et sont calculés pour des groupes d'au moins 20 personnes jusqu'à 50 personnes. Si le nombre est inférieur à 20 personnes ou supérieur à 50 personnes, le prix sera recalculé en fonction du nombre de personnes à la prestation.

• Les tarifs sont calculés sur la base de prestations s'effectuant hors dimanches et jours fériés. Les prestations se déroulant dimanches et jours fériés feront l'objet d'une majoration, ainsi que les prestations servies en langues étrangères.

• Une gratuité est accordée au chauffeur de car. Une gratuité supplémentaire est octroyée à partir de 36 participants payants pour les forfaits journée. Cette gratuité ne s'applique pas aux courts-séjours.

• Des fluctuations d'ordre économique peuvent entraîner des modifications de tarifs et de prestations.

• Suppléments : Toutes les prestations non prévues dans les descriptions de la brochure seront facturées en supplément après accord sur le prix par le client (boisson supplémentaire, accompagnateur, plat supplémentaire, visite guidée en langue étrangère ...).

• Guide : Tous les programmes proposés par l'Office de Tourisme de la Picardie Verte et ses Vallées incluent les services de guides locaux.

• Menus : Les menus prévus dans les programmes d'une journée peuvent être adressés au client sur sa demande.

• Retard : Tout retard éventuel devra être indiqué par téléphone à l'Office de Tourisme de la Picardie Verte et ses Vallées, au plus tard 1 heure avant l'horaire effectif de déroulement des prestations prévues.

• Les visites seront alors, en fonction de la disponibilité du Guide et du déroulement de la journée, soit maintenues dans leur intégralité, soit écourtées, soit annulées.

• L'Office de Tourisme de la Picardie Verte et ses Vallées ne saurait être tenu pour responsable du non déroulement d'une ou de l'ensemble des prestations du fait d'un retard du client sur l'horaire indiqué sur le contrat (programme définitif). En effet, nos programmes sont dépendants des horaires et jours d'ouverture de musées, monuments et divers lieux de visites.

• Les prestations non consommées au titre de ce retard du client resteront dues et ne pourront donner lieu à aucun remboursement.

• Autocars : Pour les visites en autocar, les tarifs s'entendent pour les groupes fournissant leur propre autocar sonorisé avec un siège pour le guide. Toutefois, l'Office de Tourisme de la Picardie Verte et ses Vallées peut, sur demande, réserver un autocar avec chauffeur.

• Les journées présentées dans le catalogue sont cumulables. L'Office de Tourisme de la Picardie Verte et ses Vallées peut prendre en charge l'organisation de l'hébergement.

Ce document n'est pas contractuel. Malgré tout le soin apporté à sa réalisation, il peut comporter des erreurs dont l'Office de Tourisme de la Picardie Verte et ses Vallées ne saurait être tenu pour responsable. Les tarifs et conditions de séjour sont susceptibles d'être modifiés.